

2D-DOC



Date de facture 23/01/2025
N° de facture 11992380650125

Remise à Zéro 22/02/2025
Fin d'engagement Date échue

N° de compte client 1.62429321
N° de ligne 06 59 80 28 15

M PIECOURT EMMANUEL
125 HAMEAU DE LAMADELEINE
82270 MONTPEZAT DE QUERCY

Bonjour, voici votre facture du 23 janvier 2025

	€ HT	€ TTC(*)
Montant prélevé le 5 février 2025		1,99
Vos services fournis par votre opérateur	1,66	1,99
Vos abonnements, forfaits et options	1,66	1,99
Vos communications (du 23/12 au 22/01)	0,00	0,00
Vos autres services et produits	0,00	0,00
Montant de la facture soumis à TVA	1,66	1,99
TVA 20,00 % payée sur les débits		0,33
Montant hors TVA soumis à une TVA à 20,00 %		1,66

(*) Les montants unitaires sont arrondis, leur somme peut différer du montant total.

Vous serez prélevé sur votre compte bancaire avec comme Référence Unique de Mandat (RUM) : BT1150RUOI072



Utilisateur de la ligne EMMANUEL PIECOURT		Numéro de la ligne 06 59 80 28 15		Annexe de la facture 11992380650125	
	%TVA	€ HT	€ TTC(*)		
Vos services fournis par votre opérateur			1,66	1,99	
Vos abonnements, forfaits et options				1,99	
Pour le mois à venir (du 23/01 au 22/02)					
· Série spéciale B&YOU 5Go	20,00	9,99	11,99		
· Remise Forfait B&YOU	20,00	-8,33	-10,00		
Vos communications (du 23/12 au 22/01)				0,00	
décomptées de vos forfaits					
· 00:05:26 dans le cadre de vos Appels illimités 24h/24					
· 15 unités dans le cadre de vos SMS/MMS illimités 24h/24					
· 3 unités dans le cadre de vos MMS illimités 24h/24 - vers email					
· 530 Mo 564 dans le cadre de votre Internet décompté de votre forfait principal					
· 3 Go 377 dans le cadre de votre Internet décompté de vos recharges					
Vos autres services et produits (du 23/12 au 22/01)				0,00	

(*)Les montants TTC sont arrondis, leur somme peut différer de celle reprise sur la facture.

Total pour cette ligne1,99

(*)Les montants TTC sont arrondis, leur somme peut différer de celle reprise sur la facture.

Détail de votre facture du 23 janvier 2025

Vos services fournis par votre opérateur

Vos communications

décomptées de vos forfaits

Internet décompté de votre forfait principal 0,00

Rappel : 1ko = 1024 octets, 1Mo = 1024 ko

Date	Volume	Pays	Coût € TTC*
09/01	38 Mo 415	France	0,000
10/01	102 Mo 601	France	0,000
11/01	685 Ko 984	France	0,000
12/01	1 Mo 074	France	0,000
13/01	95 Mo 576	France	0,000
14/01	108 Mo 358	France	0,000
15/01	183 Mo 870	France	0,000

Internet décompté de vos recharges 0,00

Rappel : 1ko = 1024 octets, 1Mo = 1024 ko

Date	Volume	Pays	Coût € TTC*
22/12	2 Mo 975	France	0,000
23/12	192 Mo 022	France	0,000
24/12	68 Mo 472	France	0,000
25/12	122 Mo 772	France	0,000
26/12	1 Mo 091	France	0,000
27/12	257 Mo 885	France	0,000
28/12	916 Mo 509	France	0,000
29/12	106 Mo 517	France	0,000
30/12	1 Mo 458	France	0,000
31/12	709 Mo 750	France	0,000
01/01	182 Mo 276	France	0,000
02/01	819 Ko 074	France	0,000
03/01	854 Ko 277	France	0,000
04/01	1 Mo 587	France	0,000
05/01	26 Mo 067	France	0,000
06/01	20 Mo 934	France	0,000
07/01	42 Mo 216	France	0,000
08/01	142 Mo 006	France	0,000
09/01	4 Mo 617	France	0,000
15/01	98 Mo 732	France	0,000
16/01	197 Mo 358	France	0,000
17/01	291 Mo 307	France	0,000
18/01	18 Mo 433	France	0,000
19/01	39 Mo 783	France	0,000
20/01	8 Mo 524	France	0,000
21/01	3 Mo 579	France	0,000

Total de vos consommations 0,00

Tout est bien rangé dans cette facture

On récapitule ce qu'elle peut contenir ?

1 Vos services fournis par votre opérateur bien sûr

Vos abonnements, forfaits et options

C'est-à-dire votre forfait mensuel ainsi que ses options, remises déjà déduites.

Vos communications

Là, il s'agit uniquement des communications hors-forfait (ex. : appels vers ou depuis l'international, SMS, MMS et Internet mobile au-delà du forfait...).

Vos autres services et produits

Ici, on regroupe les frais ou achats ponctuels (recharges Internet mobile, vidéos à la demande, mise en service de ligne Bbox, frais de rejet de paiement ou de résiliation...).

Montant prélevé le 23 avril 2021		11,49
1	Vos services fournis par votre opérateur	0,00
	Vos abonnements, forfaits et options	0,00
	Vos communications (du 09/03 au 08/04)	0,00
	Vos autres services et produits	0,00
2	Vos services fournis par des tiers	0,00
	Vos services ponctuels	0,00
	Vos autres services de tiers (**)	3,49
3	Vos abonnements	3,49
	Mensualités de votre facilité de paiement pour votre équipement	8,00

1

Une facture détaillée avec les 10 chiffres des numéros de téléphone ?

Vous pouvez choisir l'option dans votre Espace Client et même demander vos précédentes factures avec un relevé à 10 chiffres.

2 Vos services de tiers

Les tiers, ce sont d'autres fournisseurs

Donc cela peut concerner des appels vers des numéros spéciaux ou courts, des appels ou SMS de vote ou de jeu TV, des achats de crédits de jeu, des services en ligne Internet+ et SMS+ (jeux, services de vidéo, sonneries, services de rencontre...).

Bon à savoir : toutes les coordonnées de ces fournisseurs de services sont sur le site surmafacture.fr

3 Des équipements à régler

Mensualité de votre facilité de paiement pour votre équipement

Ici, cela concerne un mobile acheté chez Bouygues Telecom et payé en plusieurs fois, en plus de votre forfait.

Avec l'app, maîtrisez vos dépenses

Sur l'appli Espace Client, vous pouvez, partout et tout le temps :

- Suivre votre consommation en temps réel,
- prévoir des alertes automatiques en cas de hors forfait sur les mobiles,
- bloquer un forfait pour éviter les dépassements de type numéros spéciaux, VOD, etc.,
- gérer vos achats ponctuels.

Pour télécharger l'appli Espace Client, il suffit de flasher ce code ci-dessous.



Votre Espace Client est aussi sur bouyguetelecom.fr, rubrique "Mon Compte".

Si vous avez encore des interrogations, on vous accompagne [ici](#)

Adresse : Bouygues Telecom - Service Client TSA 59013 - 60643 Chantilly Cedex

Par téléphone : Au 1064 du lundi au samedi de 8h à 20h. Depuis un mobile, appel gratuit puis mise en relation décomptée du forfait ou depuis un poste fixe, prix d'un appel local. Pour connaître l'ensemble de nos tarifs, rendez-vous sur bouyguetelecom.fr rubrique "Tarifs et conditions".

Il résulte des dispositions de l'article 256, I du CGI que le versement d'une somme d'un débiteur à son créancier ne peut être regardé comme la contrepartie d'une prestation de service entrant dans le champ de la TVA qu'à la condition qu'il existe un lien direct entre ce versement et une prestation individualisable.